

## **Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 15 mars 2019

**10<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-3-10-2**

### **Service instructeur**

DSOL - Service de protection maternelle et  
infantile

### **Service consulté**

### **PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DU 30 MARS 2019 À DESTINATION DES ASSISTANTS MATERNELS DU HAUT-RHIN À HAUTEUR DE 3 500 EUROS**

Résumé : Il est proposé d'approuver la participation du Département aux frais d'organisation du colloque sur la professionnalisation et la valorisation du métier des assistants maternels, pour un montant de 3 500 €. Cette journée se déroulera le 30 mars 2019 au Lycée agricole de Rouffach. Le coût total est de 19 756,80 €.

La qualité de l'accueil du jeune enfant haut-rhinois est une compétence départementale, le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) délivre l'agrément des assistants maternels. Un colloque sur la professionnalisation et la valorisation du métier des assistants maternels sera organisé le 30 mars 2019, au Lycée agricole de ROUFFACH, de 8h30 à 17h00, sur le thème « La boîte à outils du professionnel épanoui », conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF) et le réseau des animatrices de Relais Assistants Maternels (RAM).

Les trois précédentes éditions en 2012, 2015 et 2017 ont connu un grand succès.

Le contenu de la journée a été préparée dans le cadre du réseau RAM, auquel participent la CAF, les animatrices des relais d'assistants maternels et la Cheffe d'unité des assistants maternels représentant la PMI. Des conférences et des ateliers participatifs auront lieu.

500 assistants maternels agréés, 47 animateurs de relais assistants maternels et les travailleurs médico-sociaux de l'unité « assistants maternels et assistants familiaux » y participeront.

Les objectifs de cette journée sont de :

- Développer les compétences des assistants maternels,
- Favoriser leur épanouissement professionnel,
- Renforcer le sentiment d'appartenance à la profession.

Les frais de cette journée s'élèvent à 19 756,80 €. Le Département étant l'un des partenaires de cette journée, il est proposé de participer au financement, à l'instar de 2012, 2015 et 2017, à hauteur de 3 500 euros.

Les autres financeurs sont la CAF pour un montant de 14 256,80 €, la MSA pour 1 000 € et la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux pour 1 000 €.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- approuver et autoriser le versement à la CAF du Haut-Rhin d'un montant de 3 500 € au titre de la participation aux frais d'organisation du colloque sur la professionnalisation et la valorisation du métier des assistants maternels le 30 mars 2019, journée destinée aux assistants maternels.

La dépense correspondante, d'un montant total de 3 500 €, sera versée en une seule fois et prélevée sur la ligne budgétaire G723, chapitre 65, fonction 41, nature 6568.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT